



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 11036

## Texte de la question

M. Nicolas Perruchot attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur l'absence du relèvement de la retraite des chefs d'exploitations agricoles. En février 2002, une loi adoptée à l'unanimité prévoyait le relèvement de cette retraite à hauteur de 75 % du SMIC net à partir du 1er janvier 2003. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour appliquer cet engagement de l'Etat envers les retraités agricoles, qui sont les plus modestes parmi les retraités français. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.

## Texte de la réponse

La création d'un régime de retraite complémentaire obligatoire par répartition pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole constitue une avancée importante pour le régime social agricole et permettra une augmentation substantielle du niveau des pensions de retraite agricoles, aussi bien pour les actuels retraités qui en bénéficieront sans avoir à payer de cotisations, que pour les actifs qui s'ouvriront le bénéfice de ces prestations en contrepartie d'une cotisation. Le Gouvernement s'est engagé à financer la création du régime de retraite complémentaire obligatoire pour les non-salariés agricoles, qui sera donc mis en place au cours de cette année 2003. Ainsi, le projet de loi de finances pour 2003 fixe le montant de la participation financière de l'Etat à 28 millions d'euros. Les décrets d'application de la loi n° 2002-308 du 4 mars 2002, l'un relatif aux conditions d'application et à l'organisation du régime de retraite complémentaire obligatoire et l'autre relatif aux modalités de financement du régime ont été publiés au Journal officiel du 22 février 2003. Le versement de la première prestation interviendra, à terme échu, à compter du mois d'avril, donc début mai 2003.

## Données clés

**Auteur :** [M. Nicolas Perruchot](#)

**Circonscription :** Loir-et-Cher (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11036

**Rubrique :** Retraites : régime agricole

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 janvier 2003, page 429

**Réponse publiée le :** 9 juin 2003, page 4504